

Analyse des accords de gouvernements à Bruxelles (Région Bruxelles-Capitale et Cocof)

Mars 2026 – Que disent (enfin !) les accords de gouvernement à Bruxelles ? Quel soutien (ou pas) pouvons-nous concrètement envisager pour les associations et le volontariat ? Quel modèle de société défend-il ? Qu'en retenir au regard de notre mémorandum « [Pour un volontariat de qualité !](#) » et des préoccupations prioritaires des associations, notamment actives dans l'action sociale ? Plusieurs zones restent à éclaircir, la PFV fait le point.

Reconnaissance du rôle du monde associatif

Les déclarations de politique reconnaissent explicitement la richesse du tissu associatif bruxellois, présenté comme « *un des atouts de la région, qui font sa force et son attractivité* » (DP RBC, page 3). Si plusieurs références sont faites à l'égard du secteur associatif, notamment que « *Le soutien aux personnes les plus fragilisées reste une responsabilité fondamentale des pouvoirs publics* » (DP Cocof, page 2), celles-ci restent souvent formulées de manière générale mais peu traduites en modalités concrètes. La PFV restera alerte pour rappeler ces différentes références aux **valeurs de solidarité et de justice** pour **reconnaitre le rôle incontournable des volontaires et des associations** pour renforcer la vitalité des quartiers et l'esprit d'ouverture au cœur de Bruxelles. Un message à faire résonner particulièrement en 2026 déclarée [Année internationale des Volontaires](#)?

Des financements pérennes... mais quand arriveront-ils ?

Plusieurs passages des déclarations de politique mettent en avant la **volonté de renforcer la prévisibilité et la stabilité des financements publics**. « *Étude de financements plus structurels pour structures d'hébergement et d'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles/conjugales* » (DP Cocof, page 5), « *Culture : financer via des conventions pluriannuelles prioritairement des politiques programmatiques structurelles ou de projet à long terme* » (DP Cocof, page 14), « *Secteur non-marchand : privilégier les agréments (...) et des subventions pluriannuelles* » (DP Cocof, page 16) ... Ces mesures font écho à notre revendication « privilégier des financements sur du long terme ». Nous espérons néanmoins que ces mesures ne tarderont pas à arriver afin de garantir la prévisibilité financière des associations et leur pérennité – voire leur survie alors que la situation politique aura mis à rude épreuve leurs actions permettant pourtant à chacun-e d'exercer ses droits fondamentaux tels que se nourrir, se soigner ou encore se loger.

Renforcer la concertation entre pouvoirs publics et associations

Si les principes de charte associative ne sont pas repris tels que nous l'aurions souhaité ni développés de manière concrète, sont néanmoins mentionnés les termes de « *dialogue ouvert* » et de « *concertation avec les acteurs concernés* » (DP RBC, pages 21-23). Ces orientations font écho à une de nos revendications clés : **consolider les relations entre les pouvoirs publics et le**

monde associatif. Nous suivrons comment le gouvernement considère la [proposition de résolution déposée en novembre 2025 à ce sujet](#). Pour la PFV, c'est reconnaître que la **liberté d'association** et l'**autonomie associative** permettent notamment l'innovation sociale, la liberté d'expression, la capacité critique et le rôle démocratique des associations. Par ailleurs, la **diversité de leurs actions et de leurs pratiques offre l'opportunité à chaque citoyen·ne de contribuer au bien commun en s'engageant comme volontaire**. La PFV ne manquera pas de clarifier comment sont entendus ce dialogue et cette concertation, et garantir qu'ils restent cohérents avec les valeurs que nous défendons dans notre vision¹.

Simplification administrative : qu'en sera-t-il pour les associations ?

Le gouvernement annonce notamment plusieurs principes visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques : « *moins de papiers et suppression des procédures inutiles ou redondantes, selon les principes du « Only once » et du « Ruling ».* ;(...) *En outre, le principe du droit à l'erreur sera instauré.* » (DP RBC, page 7). Cette simplification devra se traduire par « *des bénéfices pour les citoyens, les entreprises et les entrepreneurs* » (DP RBC, page 7), mais **qu'en est-il pour les associations et leurs administrateur·rices** ? La PFV souhaite alléger les procédures administratives pour celles-ci, et restera donc attentive à l'avancée de ce travail, afin que les spécificités du non-marchand soient prises en considération, et que l'inclusion numérique soit également garantie.

Recherche « volontariat, bénévolat, volontaire... » : 0 résultat... mais rien à signaler ?

Nous regrettons qu'aucune mention explicite ne soit faite vis-à-vis de l'engagement citoyen de près de 62 000 Bruxellois·es² dans les accords de gouvernement. Nous resterons néanmoins en alerte vis-à-vis du travail de « *réflexion sur les transferts de missions entre les pouvoirs locaux et régionaux* » (DP RBC, page 9) vu la gestion par la Cocof de **l'assurance collective gratuite destinée aux associations qui ont des volontaires**³. Comme dans d'autres régions du pays, nous resterons en vigilance face au risque d'instrumentalisation du volontariat dans différentes mesures telles que les trajets de retour au travail (DP RBC, page 10). Si le volontariat est un acte fondateur de citoyenneté, c'est notamment parce qu'il est un **acte libre, un choix de la personne**. La PFV l'a déjà martelé et le rappellera encore si nécessaire : il n'y a pas de volontariat forcé, prescrit ou réalisé en contrepartie de quelque chose.

Soutenir la formation des volontaires

Que ce soit pour se sentir à l'aise dans une activité de volontariat, gérer une équipe ou s'ouvrir aux enjeux liés à l'engagement, les opportunités de formations formelles ou informelles à destination des volontaires ne manquent pas. Or, **les financements existants diffèrent d'un**

¹ Pour la (re)découvrir : www.levolontariat.be/la-charte-de-la-pfv

² <https://www.levolontariat.be/les-chiffres-du-volontariat-en-belgique>

³ En savoir plus : www.levolontariat.be/les-volontaires-sont-ils-assures

secteur à l'autre et mettent à mal l'accès à ces formations. Nous saluons le « *plan de soutien à la formation pour les encadrants et encadrantes* » dans le sport (DP Cocof, page 4), mais rappelons que ce besoin est exprimé par les bénévoles dans l'ensemble des secteurs. Ce besoin se fait encore plus ressentir pour **les administrateurs·rices volontaires**, qui occupent des fonctions essentielles pour assurer une bonne gouvernance au sein du secteur associatif.

Des enjeux réaffirmés par les associations et volontaires du réseau VolontariAS

Plusieurs politiques évoquées dans les accords de gouvernement de politique pourraient également avoir un impact indirect sur les conditions d'engagement des volontaires. « *Une attention particulière sera portée aux conditions de travail et à la stabilité des équipes de première ligne intervenant dans les quartiers.* » (DP RBC, page 22), « *Le Gouvernement évaluera les plans d'action pour lutter contre la violence faites aux femmes et aux personnes LGBTQIA+, contre le racisme et l'antisémitisme et contre l'isolement des personnes.* » (DP RBC, page 23) « *Le Gouvernement (...) renforcera la prévention du suicide, notamment via des campagnes et des lignes d'écoute.* » (DP Cocof, page 8). Aucune mention ne fait écho aux volontaires et peu d'engagements concrets transparaissent. Pourtant, dans ces différents pans du tissu associatif et au-delà, 11.000 Bruxellois·es s'impliquent comme bénévoles. La PFV veillera donc à porter auprès du Gouvernement des solutions concrètes dans le cadre de ses politiques sociales, pour répondre aux [besoins exprimés par ces milliers de volontaires et leurs organisations dans le cadre du réseau VolontariAS](#).

Conclusion

Les déclarations de politique de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOF contiennent plusieurs orientations susceptibles de soutenir le monde associatif et, indirectement, le volontariat. La reconnaissance du rôle du tissu associatif, la volonté de stabiliser les financements, le soutien à la formation pour les bénévoles ou encore les intentions de simplification administrative constituent autant de signaux encourageants. Toutefois, ces orientations restent souvent formulées de manière générale, sans précision sur leur mise en œuvre concrète. Dans la continuité de notre rôle de plaidoyer, la PFV ne manquera pas d'alimenter voire d'interpeller les représentant·es politiques pour soutenir un volontariat libre, gratuit, tourné vers autrui et porteur de sens !

Contact :

Milèna Chantraine, Secrétaire générale
02/880 75 98 – 0492/20 69 65
direction@levolontariat.be

--

La [Plateforme francophone du Volontariat asbl](#) a pour objet de susciter, faciliter et encourager la pratique du volontariat tel que défini dans sa [charte](#). Elle est une structure pluraliste composée de plus de 250 membres, autant des associations fédératives que des petites et moyennes associations.